

ENS RENNES

Concours Droit-économie

Ce sujet zéro a été élaboré dans le cadre de la réforme du concours d'entrée au département Droit-économie-management qui **entrera en vigueur à la session 2020**. Anciennement appelé *Concours D1*, il devient le *Concours Droit-économie* et il est régi par les arrêtés suivants, publiés le 17 mai 2018 :

- Conditions d'admission des élèves au concours Droit-Économie
arrêté du 18-4-2018 (NOR > [ESRS1800072A](#))

- Programme du concours Droit-Économie d'admission en première année
arrêté du 18-4-2018 (NOR > [ESRS1800073A](#))

Epreuve orale d'admission – Droit

Sujets zéro

Le sujet de cette épreuve sera composé de 2 questions. Une question théorique et une question pratique. Les deux questions seront complémentaires.

Sujet n°1 :

Question théorique : La personnalité morale : reconnaissance et caractères.

Question pratique : Soit une association. Ses statuts disposent :

Article 10 : cet article liste les pouvoirs du conseil d'administration sans mentionner la capacité de décider d'engager une action en justice.

Article 12 : le président du conseil d'administration représente celui-ci dans tous les actes de la vie civile.

Article 13 : il la représente également en justice

Le président peut-il intenter une action en justice sans solliciter au préalable le conseil d'administration ?

(tiré de Arrêt n° 152 du 1er février 2017 (16-11.979) - Cour de cassation - Première chambre civile - ECLI:FR:CCASS:2017:C100152)

Sujet n° 2 :

Question théorique : La notion de quasi-contrat

Question pratique : Un consommateur a reçu de la part d'une société de vente par correspondance un document lui attribuant un lot fabuleux : un robot ménager d'une valeur de 1000€. Ce lot lui sera-t-il délivré ?

(tiré de Cour de cassation, chambre civile 1, Audience publique du jeudi 19 mars 2015, N° de pourvoi: 13-27414, Publié au bulletin)

Sujet n° 3 :

Question théorique : Le meuble

Question pratique : Un couple possède une résidence secondaire qui a récemment fait l'objet d'un cambriolage. Visitant un antiquaire de la région pour racheter du mobilier ancien proche de celui qui leur a été volé, il a découvert chez ce dernier le lit clos qui leur a été dérobé. L'antiquaire l'a acheté à un homme qui s'est présenté au volant d'un camion à l'entrée du magasin. L'antiquaire refuse de le lui rendre sans qu'il verse le prix. Le couple peut-il récupérer le lit clos sans payer ?